Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 974-219740149-20250408-DCM031_2025-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 8 avril 2025

Délibération n°031_250408
Convention entre la Commune de Saint-Louis et l'association Ti Planteur pour le financement de l'action « bien être, nature et école du dehors » dans le cadre du projet de NPNRU du Gol.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 2 avril 2025, dématérialisée et affranchie le 2 avril 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana **M'DOIHOMA** M. Sylvain **ARTHEMISE** Mme Yannicke **SEVERIN** M. Eric **FONTAINE** Mme Gaëlle **MOUNIAMA COUPAN**[3] M. Imran **HATTEEA** Mme Dominique Manuela **AMAZINGOI-RIVIERE**[2] M. Jérémy **TURPIN** Mme Marie Ludivine **IMACHE** M. René Claude **MARIMOUTOU** Mme Marie Julie **DIJOUX** M. Jean Michel **FLORENCY** Mme Marie Françoise **GASTRIN** M. Romain **GIGANT** Mme Marie Corinne **ROCHEFEUILLE** M. Jean Hugues **GERARD** Mme Marie Joëlle **JOVET** M. Mickaël Gérard **CHAMAND**[1] M. Thibaud **CHANE WOON MING** M. Jean François **PAYET** M. Bruno **BEAUVAL** Mme Claudie **TECHER** Mme Camille **CLAIN** M. Hanif **RIAZE** Mme Linda **MANENT** Mme Stéphanie **JONAS-SOORIAH** M. Georges Marie **NAZE** M. Brice **GOKALSING-POUPIA** Mme Agnès **DORESSAMY TAYLLAMIN** Mme Eliana Marie Eloise **NARCISSE** M. Alix **GALBOIS**	M. Bernard **MARIMOUTOU** Mme Flora **AUGUSTINE-ETCHEVERRY**	M. Jean François **PAYET** Mme Claudie **TECHER**	M. Jean Pascal **MANGUE** M. Claude Henri **HOARAU** Mme Marie Ida **HAMOT-RICHAUVET** M. Roger Marie Joël **ARTHEMISE** M. Philippe **RANGAMA** Mme Sitina Sophie **SOUMAÏLA** M. Olivier **LAMBERT** Mme Florence **HOARAU-ROUGEMONT** Mme Brigitte **PAYET** M. Louis Bertrand **GRONDIN** M. Cyrille **HAMILCARO** Mme Raïssa **MAILLOT**

[1]N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°38 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

[2]N'a pas pris part au débat à partir de la présentation de la subvention pour l'Association Culturelle Parent Elève Avent Scène Tous en Scène et au vote de la délibération n°38 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de l'affaire

[3]N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°39 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

Réf. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 974-219740149-20250408-DCM031_2025-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°18 à 19	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°20	31	2	12	0	Prend acte		
Pour la délibération n°21	31	2	12	0	Prend connaissance		
Pour la délibération n°22	31	2	12	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°23 à 37	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°38	29[C]	2	14	0	31	0	0
				1[A]	30	0	0
				1[B]	30	0	0
Pour la délibération n°39 à 46	29[D]	2	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°47 à 48	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°49 à 50	31	2	12	0	Prend acte		

1[A] Madame Ludivine IMACHE n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association RSL Twirling Passion

1[B] Madame Marie-Julie DIJOUX n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association MMA Club Saint-Louis

29[C] Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE ont quitté la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de la délibération n°38

29[D] Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n° 39 à 46.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,

COMMUNE DE SAINT-LOUIS
REUNION

Juliana M'DOIHOMA

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 974-219740149-20250408-DCM031_2025-DE

Ville de Saint-Louis de La Réunion — Ville de passion !	**Conseil municipal - Séance du 8 avril 2025** **Délibération n°031_250408**	**Pôle Développement Territorial Durable**
	Convention entre la Commune de Saint-Louis et l'association Ti Planteur pour le financement de l'action « bien être, nature et école du dehors » dans le cadre du projet de NPNRU du Gol	**NPNRU**

I. RAPPORT DE PRESENTATION

Eléments de contexte

Le quartier du Gol de la Commune de Saint-Louis a été retenu comme Projet d'Intérêt National pour bénéficier du dispositif financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Dans ce cadre, la commune de Saint-Louis a signé le 13 mars 2020 une convention portant sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Gol intègre une démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) ayant fait l'objet d'une convention approuvée au Conseil Municipal du 4 mars 2024. Celle-ci prévoit d'améliorer la qualité du cadre de vie en solutionnant les problèmes propres au quartier afin de :

- Répondre aux questions et aux attentes des habitants en améliorant les services et la gestion des espaces publics ;
- Renforcer la coopération entre les différents acteurs (collectivités, bailleurs sociaux, habitants) pour une gestion intégrée et efficace ;
- Impliquer activement les habitants dans le processus décisionnel, notamment par des consultations, des ateliers, et des actions co–construites avec les habitants.

A ce titre, les actions participatives et pédagogiques invitant les publics jeunes à comprendre où ils vivent et à se projeter dans le futur de la ville et du quartier font partie d'une stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années. Dans le prolongement du partenariat noué avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en faveur des publics scolaires, la Ville a souhaité renforcer ses actions en milieu scolaire par la mise en place d'une nouvelle action au long cours dénommée « *bien être, nature et école du dehors* ».

Les objectifs sont de :

- Informer les élèves et les enseignants sur l'intérêt du bien-être scolaire au travers de la présence de végétaux et leurs bienfaits sur la vie au quotidien ;
- Sensibiliser et promouvoir la nature et l'école en dehors des murs ;
- Faire des habitants des acteurs de ce projet par l'organisation d'atelier de plantation et d'entretien.

L'action se déroule en 3 étapes :

1-Recenser le besoin et co-concevoir les mobiliers pour recevoir les futurs

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 974-219740149-20250408-DCM031_2025-DE

CONSIDERANT l'ambition de la municipalité en faveur de la politique éducative et de la concertation citoyenne.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe.

Article 2 : D'ARRETER le montant de la contribution de la commune à 14 405 € au titre de la contribution générale de l'activité de l'association Ti Planteur pour le déploiement de l'action « bien être, nature et école du dehors » dans le cadre du NPNRU du quartier du Gol.

Article 3 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son élu(e) délégué(e) dans le domaine de compétence concerné à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : 33 pour

COMMUNE DE SAINT-LOUIS
RÉUNION

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA

Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le

Réf. 201 524 Berger-Levrault (1309)